

sollicité par les Jesuites pour faire tomber en leur Société la Souveraineté de ce pays; abus sacrilege qu'ils font de sa simplicité; leur fourberie ne réussit pas. Ce Prince est la victime de la confiance qu'il avoit en eux, 314; Note.

*Signorel* (Philippe) & Thomas son frere, bourgeois de la ville de Muneau, sont emprisonnés par ordre des Jesuites sans corps de délit, 52. Sont condamnés à être pendus sans avoir comparu devant leurs Juges ni en présence de leurs accusateurs, n'ont de Confesseur que dans la charette qui les conduit à l'échaffaut, 54. Confession de Thomas avant son exécution. Philippe après avoir souffert son exécution, la corde coupée, se trouve encore vivant, les Jesuites forcent le bourreau de le pendre une seconde fois, en le menaçant de le faire fusiller lui-même, s'il résiste. Tout leur bien est confisqué & vendu au profit des Jesuites leurs vrais bourreaux, 55, 56. Voy. *Jes. usurpateurs*.

*Sens. Voy. Jes. usurpateurs.*

*Sotelo*, Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, Martyr au Japon; lettre édifiante qu'il écrit du lieu de sa prison au Pape Urbain VIII sur l'infidélité, les scandales & les brigues des Jesuites dans cet Empire, 87.

*Sourdis*, (le Cardinal de), Archevêque de Bordeaux, déclare sur appel, l'établissement des Jesuites à Angoulême *nul & de nul effet & valeur*, 17.

*Silverio* de Pineda, très-vertueux Ecclesiastique du Mexique, est député au Pape par M. de Palafox pour instruire sa Sainteté sur

R